

## Jean-Baptiste André Godin à François Dequenne, 21 mai 1872

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (12)

Collation 4 p. (109r, 110r, 111v, 112r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Dequenne, 21 mai 1872, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45964>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 mai 1872](#)

Lieu de rédaction 22, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin informe Dequenne qu'il donnera des instructions à Guise pour son entrée en fonction à la mi-juin. Il lui conseille de laisser de côté la rancœur qu'il a pu avoir à l'égard de certaines personnes quand il est parti de l'usine, et de respecter les attributions de chacun. Il précise que sa fonction consiste dans la direction et la surveillance de tous les travaux extérieurs de construction du Familistère et de tous les travaux intérieurs de l'usine qui ne se rattachent pas directement aux fonctions industrielles. Il lui demande en premier lieu de veiller à l'achèvement de la buanderie, de se concerter avec Alphonse Grebel et avec Émile Godin, et de réaliser à ce propos une étude d'ensemble que les événements ont complètement fait perdre de vue. Il lui demande également de se concerter avec monsieur Lefer, quand sa santé sera rétablie, pour couvrir par un vitrage en verre dépoli la cour servant de préau à l'asile et y établir un lavabo. Il est aussi question de changer la conduite d'eau du pouponnat. Il lui transmet les compliments de Marie Moret.

Notes Un passage du texte de la lettre (fol. 190r) est souligné au crayon rouge.

## Mots-clés

[Construction](#), [Emploi](#), [Familistère](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Santé](#)  
Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Lefer \[monsieur\]](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : buanderie et piscine](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : nourricerie et pouponnat](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023  
Dernière modification le 07/03/2025

---

Versailles 21 Mai 91.

109

X

Monsieur Dugenne,

Je demandai des instructions à  
Guizot pour notre entrée en fonction  
à la mi-Juin. Les appoin-  
tements qui nous seront confiés  
depuis notre entrée seront ceux que  
je vous ai offerts lors de votre  
première demande. Je crois  
~~maintenant~~ utile de vous donner  
quelques conseils pour votre  
entrée dans l'usine.

Vous en étiez sorti avec  
quelques pensées d'opposition ré-  
spectant de certaines personnes,  
je n'ai pas à examiner si ces  
pensées étaient fondées, mais ce  
que je vous demande instan-  
tement, dans votre propre intérêt  
même, c'est que vous en parlez

le plus complet et crierai  
que tout cela soit oublié pour  
vous et que vous nous mettiez  
complètement en garde contre  
tout esprit de coterie et de  
cabale... Car vous trouverez  
cela en vigueur, n'importe à  
quel côté nous portiez nos  
vues.

Vous devrez apporter le plus  
grand soin à respecter les  
attribution de chacun et à n'y  
intervenir que pour prêter aide  
à nos collègues dans leurs attri-  
butions mêmes.

Cependant à nous nos attributions  
consisteront dans la direction et la  
surveillance de tous les travaux  
extérieurs des constructions et  
du Familistère, et dans tous les  
travaux intérieurs de l'usine qui  
ne se rattachent pas directement

aux fonctions industrielles de la fabrication et de l'expédition des marchandises.

J'vous demande lorsqu'un point précis surgira dans l'exercice de vos attributions mêmes que vous m'en référiez sans jamais provoquer le moindre conflit.

Une question qui devra attirer votre attention dès le début de nos fonctions, c'est celle de l'établissement des banderilles. Vous trouvez par conséquent raison de renseigner auprès de M. Grébot d'ouvrir ensuite, si vous parvenez à obtenir les documents suffisants pour établir une étude d'ensemble de ce que les événements ont complètement fait perdre de vue sur ce point. Vous me soumettez cette étude ensuite. Car je désire

vivement soit acheté  
établissement nécessaire au  
stabilisat.

Il ya une autre question  
encore sur laquelle je vous prie  
de nous concilier avec M. Lefèvre  
cousin que sa santé le permet,  
car il est malheureusement tombé  
malade depuis que je m'étais  
entendue avec lui pour ce travail.  
C'est de convaincre le comité des veux  
de prendre à l'asile par un rideau  
de verre dépoli, et d'y établir un  
levato. Je lui ai tracé aussi  
la marche à suivre pour changer  
la conduite d'eau du Pouponnage  
il vous dira comment je l'ai  
complis. Dans tous les cas vous  
m'en écritez.

Quant à votre logement faites la  
chose comme vous l'entendez.

J'ai bien l'honneur de vous dire

M<sup>me</sup> Marie vous remercie de  
votre mariage et vous fait  
des condoléances,

Goslin